



ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH

Lettre d'information Mai 2022

HOPITAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE : TOUS CONCERNÉS

« Un système de santé peut-il se passer d'une démarche de développement durable ? »

- 1- Réaliser une politique de santé socialement équitable
- 2- Intégrer la sobriété dans une politique de santé économiquement efficace
- 3- Enclencher une politique de santé écologiquement soutenable.

Toutes les Disciplines, Tous les statuts

Pour la défense de l'hôpital public et des praticiens qui y exercent



Syndicat National des Médecins, Chirurgiens,
Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des
Hôpitaux Publics



Alliance-Hôpital SNAM-HP & CMH
15, rue Ferdinand DUVAL – 75 004 PARIS
www.alliance-hopital.org

« Un système de santé peut-il se passer d'une démarche de développement durable ? »

C'est la question que pose le Pr Patrick PESSAUX, chef de service de chirurgie viscérale et digestive, Président de l'Association Française de Chirurgie (AFC) et Président du Collectif écoresponsabilité en santé (CERES). Il a participé en 2021 à la présentation du rapport du « Shift Project » pour la décarbonation en Santé. Il expose ici pour ALLIANCE-HÔPITAL les enjeux d'une transformation écoresponsable de notre système de soins.

Le constat et la prise de conscience

Les préoccupations écologiques ne semblent pas être la priorité de tous les soignants. Ils sous-estiment qu'en générant des activités de soins, ils augmentent la pression sur l'environnement et que cela a un impact négatif en termes de Santé Publique.

Le rapport final du Shift Project a estimé que le secteur de la santé était de manière étonnante responsable de 8 % des émissions de gaz à effet de serre en France, soit environ 50 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂eq) par an [1].

La consommation quotidienne des Établissements de Santé représente un total de 2.000 tonnes de déchets (3,5 % de la production nationale), et de 700 à 1200 L d'eau par patient.

Le changement climatique est responsable d'au moins 150.000 décès par an et devrait d'après l'OMS doubler d'ici à 2030 [2].

La mondialisation des échanges, à l'origine de maladies infectieuses émergentes (Covid, Zika, Ébola, Sida, Grippe aviaire...), nous alerte sur le fait que la protection de la santé de l'homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement.

Alors que les systèmes de santé doivent prendre toute leur part dans la lutte contre le dérèglement climatique, le rapport 2020 du Lancet Countdown nous apprend qu'ils ne sont pas préparés à y faire face [3].

Alliance-Hôpital souhaite s'inscrire dans la démarche du CERES qui propose une mobilisation collective en regroupant Société savantes et associations. En 2021, un amendement à la loi Ségur a proposé d'intégrer la dimension d'écoresponsabilité dans le projet des Établissements de Santé, afin de planifier la réduction du bilan carbone.

Le défi pour une véritable intégration du développement durable dans le système de santé reste immense. Pour être significatif, il devra s'appuyer sur trois piliers : socialement équitable, économiquement efficace, et écologiquement soutenable. Nous avons en effet l'objectif d'être pragmatiques et proposer des recommandations pratiques et souhaitables.

1- Réaliser une politique de santé socialement équitable

Le malaise des établissements de santé dont témoigne la fuite des soignants a été majoré par la crise sanitaire. L'enjeu premier est de créer un véritable choc d'attractivité, faute de quoi les fermetures de lits et de services se poursuivront inexorablement.

Au regard de ses missions l'hôpital n'est pas une organisation comme les autres : y prédominent le sens de l'humain, les relations aux malades et aux familles, le rapport à la maladie et à la mort. Il est indispensable de construire pour les professionnels des parcours correspondant à leurs aspirations.

Les enjeux d'une nouvelle politique sociale à l'hôpital sont :

- faciliter la progression professionnelle à l'aide de passerelles, d'apprentissages en alternance vers de nouveaux métiers, de nouvelles compétences voire de délégations de tâches.
- respecter les droits légitimes des professionnels, pour que soient enfin pris en compte leurs besoins sociaux : accès aux crèches, aux logements ou à la santé.....
- promouvoir l'égalité professionnelle femme/homme, la diversité et le handicap en luttant contre les discriminations.

2-Intégrer la sobriété dans une politique de santé économiquement efficace

Appuyer le système de santé sur une véritable politique de prévention et un système de soins pertinent et de qualité.

La performance ne se résume pas à de simples résultats financiers mais doit concilier le financier avec l'humain pour une création de valeur sur le long terme.

Un parcours de soins pertinent doit pouvoir s'appuyer sur des indicateurs de qualité intégrant les notions d'organisation, d'indication, de suivi et de coordination des différents acteurs de soins. La non-pertinence est non seulement synonyme de surconsommation et de gaspillage financier (20 milliards d'euros), mais également environnemental.

Il s'agit de trouver un équilibre pour assurer le juste soin dans la diversité des parcours, en sachant que la sous-consommation et le renoncement aux soins sont source d'une surconsommation de « rattrapage ».

Mettre en place une réelle politique de la prévention doit permettre la transformation systémique de notre organisation pour passer d'un système de soins à un système de santé. L'éducation populationnelle à la santé doit être une priorité sociétale. La rémunération des soignants sur objectifs de santé publique (ROSP) et de prévention est indéniablement un levier.

Partout en France, le savoir-faire, l'innovation, l'expertise et l'excellence existent ; il s'agit de les soutenir pour favoriser les circuits courts, ainsi que la relocalisation du tissu industriel de notre filière santé.

3- Enclencher une politique de santé écologiquement soutenable.

Les deux principales sources d'émission de gaz à effet de serre propres au système de santé sont l'achat de médicaments et/ou dispositifs médicaux, et le transport [Rapport du Shift Project 1]

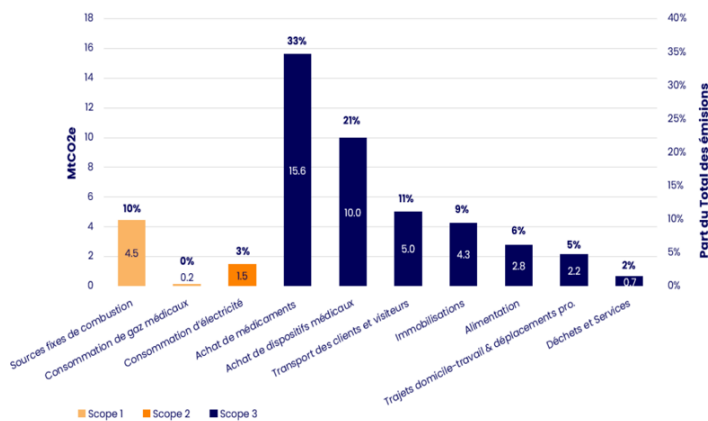


Figure 1 - Répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé (MCO2e)
Source : calculs The Shift Project 2021

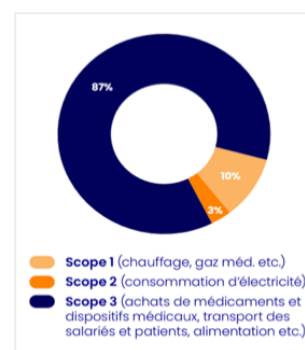


Figure 2 - Répartition des émissions du secteur de la santé par scope (MCO2e)
Source : calculs The Shift Project 2021

a. **Concernant les transports et les déplacements, les avancées technologiques ne suffiront pas, à moyen terme, à assurer une meilleure qualité de l'air.**

Les déplacements alternatifs, l'offre de transports publics, de covoiturage et de transports « doux » (marche, vélo...), ainsi que le développement du télétravail doivent s'inscrire dans les plans de mobilité des établissements de santé, déployés en collaboration avec les collectivités territoriales.

Les centrales d'achat devraient intégrer des principes éco et socialement responsables dans le choix de leurs fournisseurs avec pour les achats de médicaments et de dispositifs médicaux un «éco-score» comparable au nutri-score.

La loi Climat et résilience va imposer, d'ici 5 ans au plus tard, que tous les marchés publics intègrent une clause écologique ainsi que des clauses liées au domaine social et à l'emploi. L'hôpital public ne devrait pas y déroger conformément à la réglementation européenne.

b. **Concernant les déchets, la mise en place des filières spécifiques de tri doit être renforcée dans tous les établissements de santé, afin d'inciter à réduire la production de déchets à la source (emballages ou gros conditionnements).**

- c. **Concernant la performance énergétique des bâtiments**, les critères « haute qualité environnementale » (HQE) et des objectifs de très haute performance énergétique qui prennent en compte les spécificités liées aux activités de soins, doivent être davantage intégrées dans les programmes de rénovation ou de construction de bâtiments.

En remettant le patient et l'ensemble des professionnels de santé au cœur du système de santé, le développement durable doit permettre d'assurer une « santé équitable ». La convergence de la santé publique et du développement durable s'inscrit dans une perspective à long terme, respectant les facteurs environnementaux, sociaux et économiques. Il s'agit désormais de mobiliser l'ensemble de l'écosystème, et Alliance-Hôpital s'engage au nom des professionnels de santé à porter ce projet auprès de l'ensemble des acteurs.



1. Décarboner la santé pour soigner durablement. <https://theshift-project.org/wp-content/uploads/2021/11/211125-TSP-PTEF-Rapport-final-Sante.pdf>.
2. Les effets du réchauffement climatique sur la santé : les pays en développement sont les plus vulnérables. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/les-effets-du-rechauffement-climatique-sur-la-sante-les-pays-en-developpement-sont-les-plus>.
3. Watts N, Amann M, Arnell N, et al. The 2020 report of The Lancet countdown on health and climate change: responding to converging crises. Lancet 2021 ; 397(10269):129-70.

Mesures transverses
Rendre obligatoire l'intégration des émissions indirectes (tout le scope 3) dans le bilan carbone et élargir le périmètre des structures soumises à l'obligation de réaliser son bilan carbone.
Former les professionnels de santé à l'urgence climatique, à la transition bas-carbone et à l'éco-conception des soins.
Développer la recherche sur la décarbonation et sur l'anticipation des changements climatiques dans le secteur de la santé.
Imposer un volet « coût carbone » dans les projets de recherche, les projets hospitaliers et les réformes du système de santé.
Imposer l'étiquetage progressif de l'impact carbone des biens et services nécessaires au système de soins.
Mettre en place rapidement le « Volet écoresponsable du projet d'établissement » (Article 11 Amendement du Ségur de la Santé AS 29).
Mieux structurer (et financer) les acteurs de la promotion de la santé en France
Pour un pilotage de la décarbonation, instaurer une « Mission énergie-carbone en santé » sous la tutelle du ministère de la Santé et du ministère de l'Environnement

Tableau 3 - Mesures transverses

RECOMMANDATIONS SUR DES POSTES D'EMISSION

Les actions toujours en cours

- Compléter les mesures du Ségur pour corriger de 4 ans la carrière des PH suite à la fusion des 4 premiers échelons (mesure du Plan Buzin de novembre 2019 mis en œuvre le 1^{er} Octobre 2020) ;
- Ouvrir les négociations en faveur de la création d'une 5^{ème} plage pour la permanence de soins, conformément aux accords du Ségur ;
- Revaloriser financièrement les gardes et astreintes ;
- Etablir l'équité entre les spécialités concernant la Prime d'Engagement dans la Carrière Hospitalière (PECH) ;
- Sans oublier les négociations sur la gouvernance à l'hôpital et l'organisation médicale des GHT.